

grammes établis. Il va remplacer ces deux grands programmes par un nouveau programme: le Transfert social canadien. Ce nouveau programme, nommé le Transfert social canadien, devra tenir compte des coupures annoncées dans le Budget Martin. La coupure correspondra à 2,5 milliards de dollars en 1996-1997 et à 4,5 milliards de dollars en 1997-1998, pour un total de 7 milliards de dollars. Ces coupures sont chiffrées dans le Budget.

En coupant ainsi dans les transferts aux provinces, le gouvernement fédéral transfère ses responsabilités sur le dos des finances publiques provinciales tout en conservant les points d'impôts et le droit de dépenser dans tous les domaines. Et malgré toutes les belles prétentions du Budget, l'article 48 du projet de loi C-76 ne trompe pas. En raison de cet article, le Québec se verra privé de 650 millions de dollars en 1996-1997.

En 1997-1998, l'enveloppe du nouveau programme, le Transfert social canadien, sera répartie entre les provinces selon un critère qui demeure à négocier. Si le critère choisi est le mode de répartition actuel, le Québec subira un manque à gagner de 1,2 milliard de dollars en 1997-1998. Mais étant donné que les critères ne sont pas déterminés, la coupure pourrait être beaucoup plus importante.

En fait, le gouvernement fédéral semble accepter les demandes des provinces mieux nanties, surtout l'Ontario. Mis à part la péréquation, le fédéral envisage fortement de répartir l'enveloppe de tous les principaux transferts aux provinces selon la proportion de la population. Si tel était le cas, le Québec devrait supporter 41,7 p. 100 des coupures des transferts aux provinces en 1997-1998, selon la proportion de sa population. Avec ce critère de répartition, le manque à gagner pour le Québec passerait de 1,2 milliard de dollars à 1,9 milliard de dollars en 1997-1998.

Ce Budget prétend donc à des vertus qu'il n'a pas. Les coupures auxquelles on peut s'attendre l'an prochain en sont une preuve flagrante. Une autre preuve, c'est la volonté du gouvernement fédéral de maintenir des normes nationales. Le projet de loi C-76 maintient les normes nationales en santé et prévoit l'introduction de nouvelles normes nationales en aide sociale et en enseignement postsecondaire.

• (1700)

Si les provinces ne respectent pas ces normes, elles se verront couper encore des vivres. Ce fédéralisme centralisateur et arrogant n'a rien d'une décentralisation. Ces normes nationales limiteront l'autonomie des provinces dans leurs propres secteurs et à leurs propres frais. Encore une fois, le peuple distinct du Québec ne se reconnaîtra pas dans les nouvelles normes nationales appliquées d'un océan à l'autre dans un secteur névralgique pour son identité culturelle, tel que l'éducation.

Ce projet de loi prévoit donc de nouvelles normes nationales avant même que les négociations aient lieu. Le fédéral annonce le résultat avant de mettre cartes sur table. Rien n'indique, dans le projet de loi, que le gouvernement fédéral est obligé d'obtenir un consensus parmi les provinces pour établir de nouvelles

Initiatives ministérielles

normes nationales. Il ne faut pas oublier que le fédéral a le pouvoir d'imposer unilatéralement de nouvelles normes nationales en modifiant la loi. Si les provinces refusent ces nouvelles normes, elles se verront couper encore des vivres. N'oublions pas que ces vivres viennent pourtant des impôts des contribuables provinciaux.

Donc, non seulement le nouveau Transfert social canadien coupera sept milliards de dollars sur le dos des provinces, mais l'article 48 du projet de loi C-76 oblige les provinces à faire mention du Transfert social canadien dans toutes les publicités et les documents concernant les services de santé offerts par la province.

Voici un autre exemple: dans le cadre du portefeuille d'Anciens combattants Canada, pour lequel je suis le critique, le projet de loi C-76 représente des coupures de prestations, des coupures d'allocations et des coupures d'indemnités. L'article 42 aura pour effet que des prestations pour études, assurées à des enfants d'anciens combattants, seront graduellement supprimées.

Par les articles 68 à 72, on mettra fin à des allocations à des anciens combattants alliés de la Résistance, et des allocations à des anciens combattants alliés en uniforme qui ont immigré au Canada seront aussi graduellement supprimées. Enfin, l'article 73 fera en sorte que des indemnités accordées à des demandeurs de pensions d'invalidité, à l'occasion de leur comparution devant un comité de révision seront abolies. Ces dispositions représentent une perte de bénéfices pour les anciens combattants. On tente de faire des économies de bouts de chandelles.

Bref, ce Budget est à l'image du fédéralisme. Il voudrait bien devenir le protecteur puissant, qu'on le prenne comme patron. Les Québécois ne sont pas dupes et ils n'hésiteront pas à se lever pour dire à ce régime qu'ils n'en veulent plus, que la tromperie a assez duré et qu'ils veulent prendre leur destinée en main, une fois pour toutes. D'ici là, il est indispensable de surseoir à la deuxième lecture de ce projet de loi C-76, pour n'y revenir que dans six mois, afin que le ministre des Finances retourne faire ses devoirs. C'est l'objet de la motion que j'ai eu l'honneur d'appuyer et que je persiste à maintenir.

[Traduction]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-76.

Le budget a donné lieu à passablement de désinformation récemment. Je voudrais donc corriger certaines choses qui ont été dites.

Tout d'abord, le budget sonne le glas pour beaucoup de choses auxquelles nous, les Canadiens, sommes très attachés, notamment les programmes sociaux que nous avons pris des décennies à former. Ces programmes nous différencient de pays comme les États-Unis et d'autres pays qui ne se soucient pas des démunis comme nous le faisons au Canada. Pour cela, nous sommes envieux à l'étranger.